

panorapresse.ouest-france.fr

Les mineurs face aux dangers des réseaux sociaux : des collégiens d'Alençon proposent une loi au Parlement des enfants

3-4 minutes

Avec leur proposition de loi sur les mineurs face aux dangers des réseaux sociaux, une classe de collégiens d'[Alençon](#) est retenue parmi les neuf finalistes du Parlement des enfants

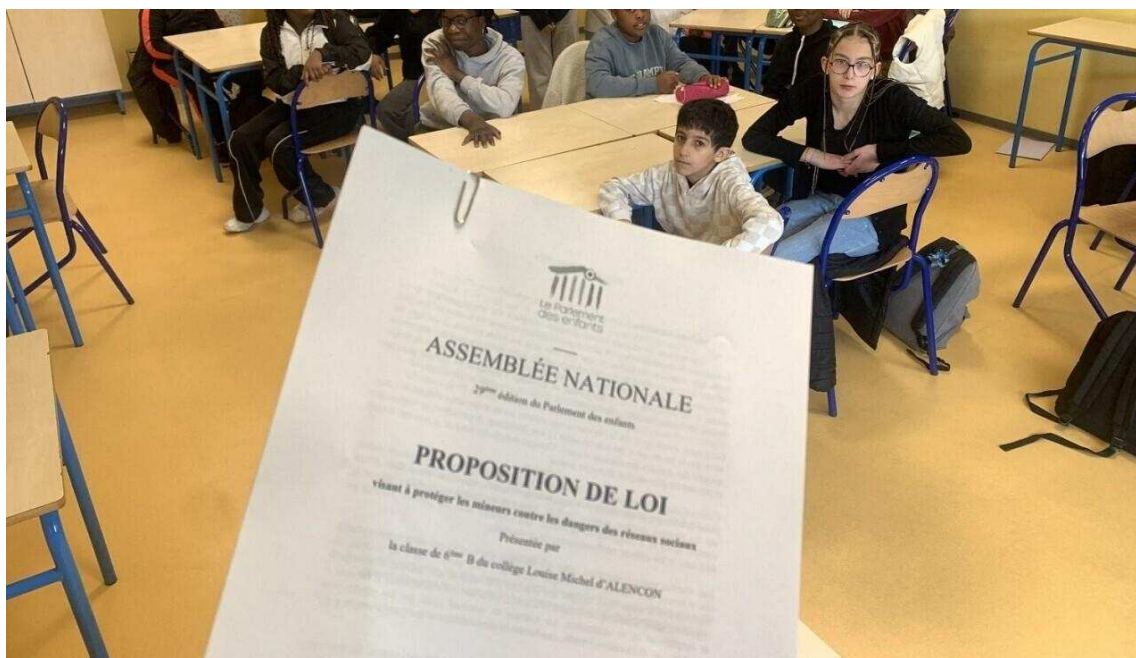


Les élèves de 6e dans la salle de conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Alençon.

Créé en 1993, le Parlement des enfants propose à 570 classes de 6e (et 570 classes de CM 2) de toute la France de travailler sur un projet citoyen d'envergure. Cette année, le thème retenu était : « La protection des mineurs face aux dangers des réseaux sociaux ».

Les élèves de 6e du collège Louise-Michel d'Alençon ([Orne](#)) engagés dans ce dispositif ont mené tout au long de l'année un travail de réflexion sur leurs usages du numérique, tout en découvrant concrètement le fonctionnement du processus législatif.





Des élèves de 6e du collège Louise-Michel sont en finale du Parlement des enfants.

Ils rédigent une proposition de loi

L'objectif du concours : rédiger, en groupe, une proposition de loi construite et argumentée.

Ce travail a été nourri par plusieurs rencontres.

En janvier, les élèves ont notamment enregistré une émission de radio avec [Chantal Jourdan](#), députée de l'[Orne](#). Ils ont également échangé en visioconférence avec Arthur Delaporte, député et président de la commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs.

Ces échanges, complétés par des lectures et des débats en classe, ont permis aux élèves de construire progressivement une proposition de loi composée de quatre articles.



Les élèves de 6e du collège Louise-Michel devant l'Hôtel de Ville d'Alençon.

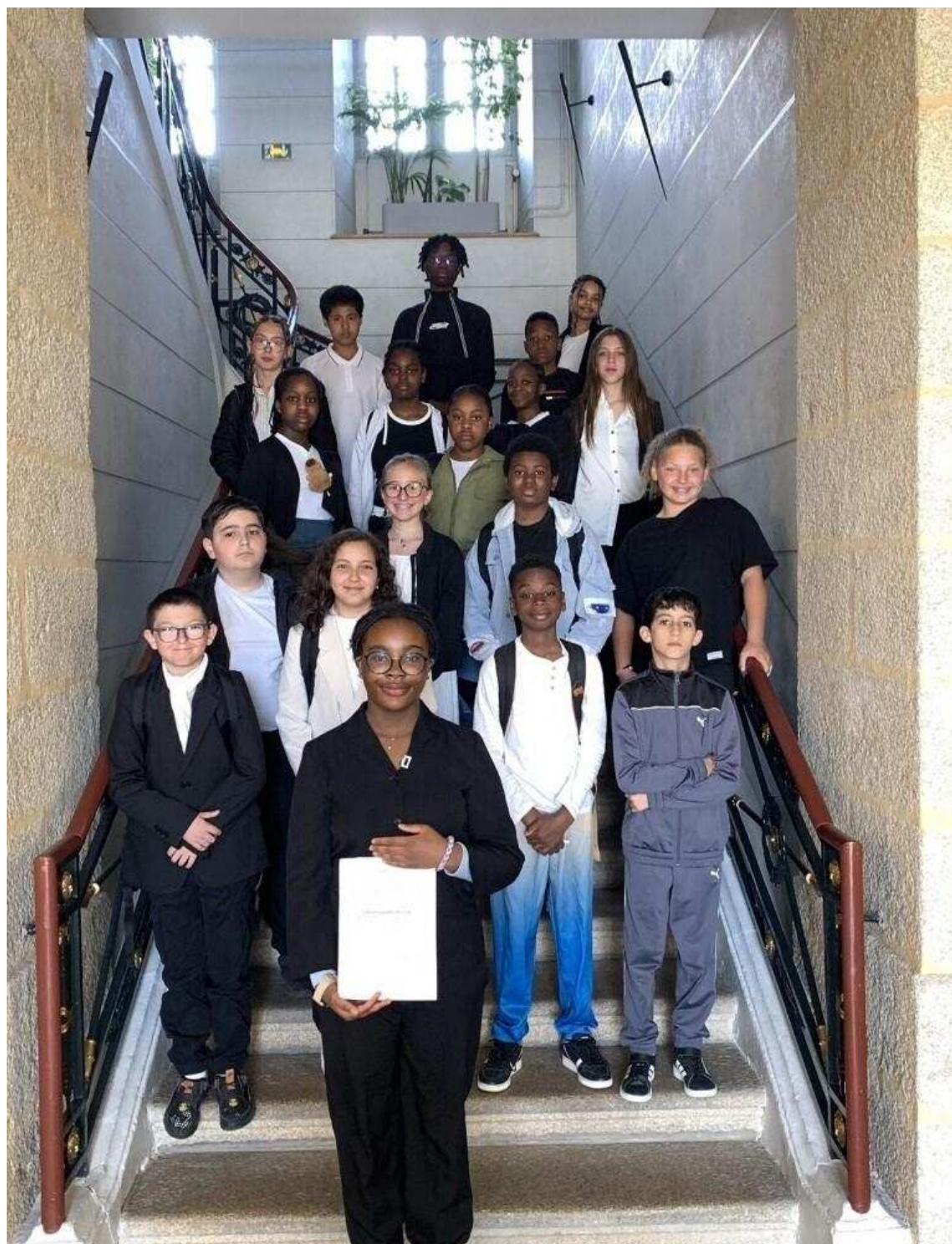
Parmi les neuf finalistes en France

« Les élèves eux-mêmes retiennent plusieurs apprentissages essentiels : ils disent avoir appris à travailler collectivement, mieux comprendre comment fonctionnent les lois, et réfléchir davantage à leur propre utilisation des réseaux sociaux », poursuit leur professeur.

Fin mars, la classe a appris sa sélection comme lauréate académique. Leur proposition a ensuite été transmise à une commission nationale, réunie le 14 avril, chargée d'étudier les projets retenus à l'échelle du pays.

Parmi les 570 classes participantes, ils font désormais partie des neuf classes de 6e finalistes au niveau national.

Dans ce cadre, les élèves ont également réalisé une vidéo de présentation de leur proposition de loi. Tournée dans la salle des conseils de l'Hôtel de ville d'[Alençon](#), elle leur a permis de découvrir un lieu symbolique et de mieux comprendre les repères et symboles de la République.





Les élèves de 6e du collège Louise-Michel dans l'Hôtel de Ville d'Alençon.

Les lauréats annoncés le 8 juin

Le vote national, ouvert à l'ensemble des classes participantes, se poursuit jusqu'au début du mois de juin afin de départager les neuf finalistes.

« Les élèves auront ensuite le privilège de se rendre à l'Assemblée nationale, lundi 8 juin. Ils visiteront le Palais Bourbon, participeront à une séance de Questions au gouvernement et vivront une immersion au cœur de la vie démocratique », précise Céline Thierry. À l'issue de cette journée, la classe lauréate sera annoncée par [Yaël Braun-Pivet](#), présidente de l'Assemblée nationale.

Pour la professeure, la participation de ces élèves du quartier de Perseigne « est une belle expérience citoyenne et collective, qui met en lumière leur engagement et leur compréhension progressive du fonctionnement démocratique ».